



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 1 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

43- Préfecture Haute- Loire

43- Services du cabinet

Arrêté N °2014311-0001 - Arrêté préfectoral n °2014-61 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité technique déconcentré des services de la Police nationale	1
---	---



PREFECTURE HAUTE- LOIRE

Arrêté n °2014311-0001

**signé par
VOIR DANS LE DOCUMENT**

le 07 Novembre 2014

**43- Préfecture Haute- Loire
43- Services du cabinet
43- Bureau du cabinet**

Arrêté préfectoral n °2014-61 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité technique déconcentré des services de la Police nationale



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRETE N°2014-61

portant composition du bureau de vote central
concernant l'élection des représentants du personnel au sein du Comité technique déconcentré
des services de la Police nationale

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

VU l'arrêté ministériel du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques des services déconcentrés de la police nationale;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 modifié fixant les modalités des élections des représentants du personnel au comité technique de réseau de la police nationale, au comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale et aux comités techniques des services déconcentrés de la police nationale;

Sur proposition de M. le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er :Le bureau de vote du Comité technique déconcentré des services de la Police nationale se compose comme suit:

Président	Commandant Denis CHARROIN
Vice-président	Commandant Thierry VACHOUX
Vice-président	Commandant Yannick CLERCQ
Secrétaire	M. Philippe BIANCHI

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote dans l'ordre du tableau.

Article 3 : Le président du bureau de vote peut nommer des assesseurs, membres du bureau de

vote.

Les délégués de liste sont nommés sur proposition des organisations syndicales candidates au scrutin.

Les assesseurs et les délégués de liste sont mentionnés aux procès-verbaux relatifs aux opérations électorales par le président du bureau de vote.

Article 4: M. le Directeur des services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire et Mme le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

LE PUY-EN-VELAY, le 7 novembre 2014

Le Préfet

Signé: Denis LABBÉ